

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20240130-CC_2024_012-DE



**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
INTERCOMMUNAL
2023-2026**

Communauté de Communes du Pays Mornantais

50 avenue du pays Mornantais

69440 Mornant

Table des matières PEdT

PREAMBULE :	2
1/ Le Projet éducatif de territoire (PEdT)	2
Définition	2
Les Avantages d'un PEdT Intercommunal	4
2/ Identification du territoire et population concernée	4
Territoire	4
Population	6
3/ Etats des lieux	7
Ressources (infrastructures, humaines)	7
Contraintes	8
4/ Besoins, Valeurs, Objectifs, accueil enfants porteurs handicaps	8
Valeurs communes sur le territoire	10
Objectifs généraux pour les enfants	10
Objectifs généraux pour les jeunes	11
Objectifs généraux en direction des familles du territoire	11
Objectifs généraux en direction des partenaires	12
Accueil enfants/jeunes porteurs de handicaps	Erreur ! Signet non défini.
5/ Organisation actuelle, bilan de l'existant	13
Temps périscolaires : matin – méridiens – soirs – mercredis	13
Quels types d'activités actuel selon objectifs ?	13
Quels partenaires ?	14
Quels intervenants ?	14
6/ Pilotage du PEDT	15
Proposition de commissions : composition/ périodicité / évaluation	15
Evaluation	16
Le plan mercredi 2023-2026	17

Projet Educatif de Territoire Intercommunal Copamo

PREAMBULE :

Ce Projet Educatif de Territoire (PEdT) intercommunal a pour vocation de proposer aux communes un appui pour leurs politiques enfance-jeunesse-parentalité.

En se basant sur certains PEdT communaux existants et sur un travail collectif d'échanges, il pose les rudiments adaptés au territoire global de la Communauté de communes du Pays Mornantais (Copamo), afin que chaque commune puisse apporter sa spécificité et ses orientations éducatives, avec ses actions correspondantes.

Ce premier PEdT intercommunal est donc élaboré pour accompagner les communes n'ayant pas encore approfondi l'écriture d'un PEdT communal, mais aussi afin de mettre en place le dispositif « plan mercredi » pour l'ensemble des communes du territoire. Ce dispositif vise à maintenir, restaurer, ou développer une offre éducative les mercredis avec un soutien spécifique qualitatif et financier de la CAF.

De plus, la Copamo a comme compétence communautaire la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, ce qui renforce et légitime son implication dans l'élaboration et dans le pilotage de ce PEDT intercommunal.

1/ Le Projet éducatif de territoire (PEdT)

Définition

Le Plan Educatif du Territoire est un projet conçu dans **l'intérêt de l'enfant au service de sa réussite éducative et de son bien-être**.

C'est une démarche qui permet à **l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions** de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

→ **Il favorise le développement des loisirs pour tous et contribue au partage des valeurs de la République et à la culture du « vivre ensemble »**

Le PEDT initie une démarche collective en faveur de la mixité des publics qui permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. Le PEDT permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de

l'ouverture culturelle et de la mixité pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté.

→ **Il offre un cadre facilitant l'organisation des accueils de loisirs périscolaires**

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires :

- un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14).
- la possibilité d'inclure les intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement.

→ **Il favorise l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants**

Le PEDT donne une place nouvelle aux familles et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Il est le cadre pour organiser les modalités d'information, de participation voire d'implication des familles en matière d'activités périscolaires. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc.).

→ **Il facilite une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap**

Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités de sensibilisation des enfants au handicap, en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives (Cf Association 2 Petits pas pour demain, aides financières de la Caf avec Fonds publics et Territoire)

→ **Il favorise le développement de l'emploi et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport**

Outre la mobilisation de personnels municipaux tels que les Atsem, les collectivités peuvent faire appel ponctuellement à des intervenants extérieurs ou confier à une association l'organisation des activités et/ou le recrutement des animateurs et éducateurs sportifs nécessaires. Souvent, ces démarches se traduisent par le développement de formations continues (CNFPT, DRAJES, associations d'éducation populaire), volontaires (BAFA/BAFD) ou professionnelles (BPJEPS/DEJEPS), ainsi que par le recrutement d'encadrants.

→ **Il ouvre droit aux financements de l'État**

Le versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et conditionné à la conclusion d'un PEDT.

Les Avantages d'un PEdT Intercommunal

➤ Pour favoriser les coopérations entre communes

Les communes qui sont confrontées à un manque de locaux, d'équipements ou d'animateurs qualifiés peuvent trouver des solutions dans la coopération entre communes. Par sa dimension partenariale, le PEdT permet de mutualiser les ressources. Plus d'un tiers des PEDT sont ainsi conclus dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

➤ Pour augmenter le facteur d'attractivité du territoire

Le PEdT, en assurant une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEdT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

➤ Pour dynamiser la vie associative culturelle, sportive et citoyenne du territoire

Dans les territoires où existe un tissu associatif, le PEdT vivifie et dynamise la vie associative. Les bénévoles associatifs, et le cas échéant, les salariés, peuvent être mobilisés pour des interventions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire. Par ailleurs, le PEdT favorise l'ouverture des associations au monde éducatif et l'élaboration de projets collectifs impliquant plusieurs associations permet le développement de liens entre elles.

2/ Identification du territoire et population concernée

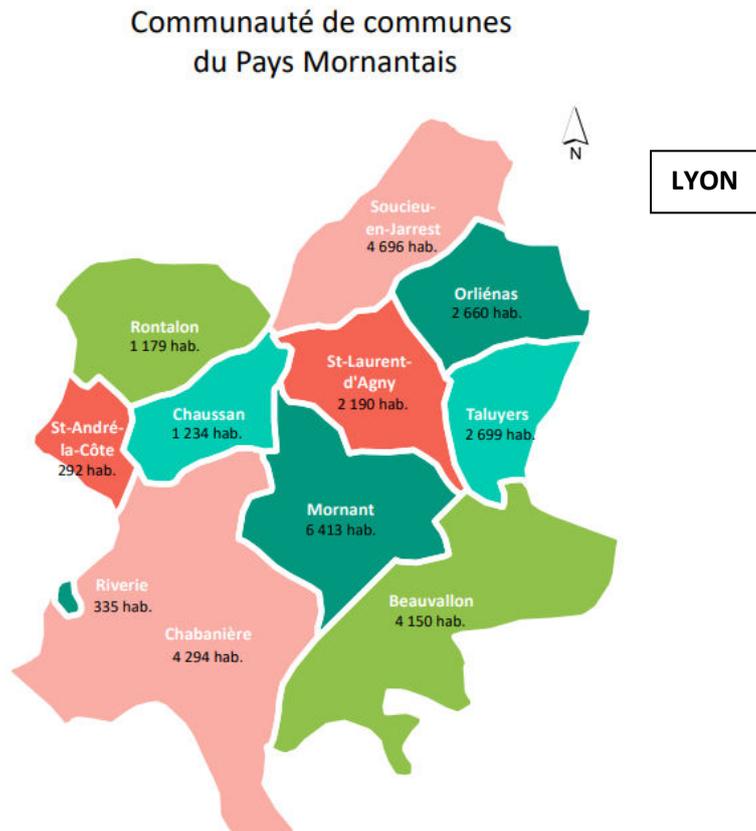
Territoire

Un cadre de vie préservé en lisière du Massif central et des monts du Lyonnais, le Pays Mornantais situé au sud-ouest de Lyon dans le Département du Rhône offre des espaces naturels riches et variés. A cet atout géographique, s'ajoute une structure en villages particulière qui a créé la véritable identité d'un territoire à préserver.

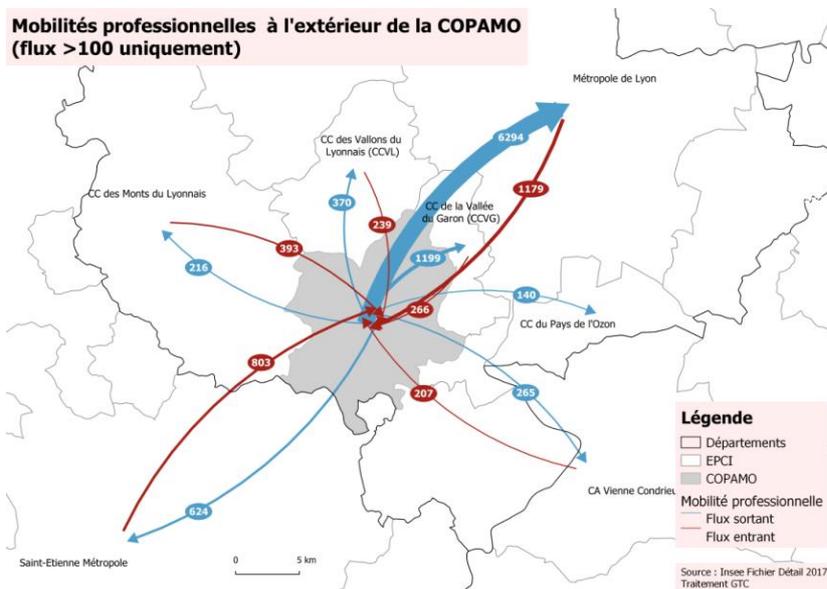


Lac de la Madone, Mornant

La Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) réunit 11 communes rurales, de tailles variées et peu dense composée de 29 440 habitants en 2020.



Il s'agit d'un territoire peu desservi par les transports en commun, impliquant de forts mouvements de circulation de véhicules. Les flux pendulaires se font principalement sur un axe Sud/Nord le matin et Nord/Sud le soir, avec des habitants travaillant sur la métropole Lyonnaise.



Population

Le territoire est attractif et montre une croissance de la population plus forte (+1.5 %) que dans le département du Rhône (+0.9 %). *Chiffres source INSEE.*

Population depuis 1990 :

	1990	1999	2008	2013	2018	2020
Population	18 778	22 772	25 399	27 258	28 915	29 440
Densité moyenne (hab/km²)	130,0	157,6	175,8	188,6	200,1	203,8

Familles, selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans :

	2009	2014	2020
Ensemble	7 504	8 177	8 850
Aucun enfant	3 272	3 690	4 081
1 enfant	1 465	1 657	1 765
2 enfants	1 948	2 025	2 293
3 enfants	715	702	638
4 enfants ou plus	104	103	73

La population est essentiellement composée de familles.

Une majorité d'enfants et de jeunes vivent dans des familles (monoparentales ou couples) ayant une activité professionnelle, induisant un fort besoin en mode de garde.

Cette évolution démographique s'accompagne d'une demande croissante de la population, pour des services de base (commerces, santé, etc...), mais également plus spécifiques, répondant à des nécessités propres. Les parents ont besoin de trouver des solutions d'accueil pour leurs enfants en bas âge, pendant leur temps de travail, puis des offres en périscolaire et extrascolaire lorsque l'enfant grandit. Concernant les jeunes, ils se tournent plus vers une demande d'autonomie dans leurs activités. Répondre à ces besoins diversifiés est un enjeu majeur pour le maintien de l'attractivité du territoire, en prenant en compte les ressources dont dispose le territoire, afin de permettre aux enfants de s'épanouir au sein du Pays Mornantais.

3/ Etats des lieux

La Copamo a plusieurs compétences confiées par les communes, dont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité...

Ressources (infrastructures, services)

De façon générale, les familles des communes de la Copamo peuvent disposer des infrastructures suivantes :

- **19** établissements scolaires du premier degré (**3 278 élèves**, 111 classes)
- 1 classe spécialisée du primaire
- **3** établissements scolaires du secondaire, dont 1 privé (**1774** collégiens)
- 1 lycée privé (**350** lycéens)
- 2 ITEP
- 2 IMPRO
- 1 LAEP
- 1 service Développement social
- **10** EAJE gérés par une Délégation de Service Publique avec Acoléa (**177** berceaux)
- 3 micro-crèches privées (**32** berceaux) + 4 projets en cours (environ 48 berceaux supplémentaires)
- 1 Relais Petite Enfance Itinérant
- 1 Société Publique Locale « Enfance en Pays Mornantais » : elle propose des activités périscolaires, extrascolaires, des animations pour la jeunesse (espaces jeunes, SLIJ, permanence dans les collèges...) pour l'ensemble des familles du territoire.
- Un fort tissu associatif communautaire (+ de 300 associations)
- **15** bibliothèques municipales ou associatives en réseau
- 1 ludothèque intercommunale associative
- 1 centre aquatique intercommunal
- 1 théâtre et un cinéma intercommunal
- 1 MJC communale
- Des dispositifs intercommunaux pour accompagner les jeunes dans leurs projets

Pour assurer les actions pédagogiques sur le terrain, les ressources humaines varient selon les communes et sont les suivantes :

- ✓ Agents municipaux et intercommunaux
- ✓ Personnel SPL EPM
- ✓ Personnel Acoléa
- ✓ Intervenants extérieurs divers
- ✓ Enseignants
- ✓ Bénévoles
- ✓ Parents
- ✓ MJC (Soucieu-en-Jarez)
- ✓ Association Belins Belines (Saint-Laurent d'Agny)

Contraintes

Le territoire, peu desservi par les transports en commun, entraîne l'obligation d'utiliser son véhicule personnel, particulièrement pour les communes les plus éloignées des services liés à l'enfance, jeunesse et du soutien à la parentalité. Tout ceci est chronophage, énergivore et coûteux pour certains professionnels, pour certaines familles du territoire.

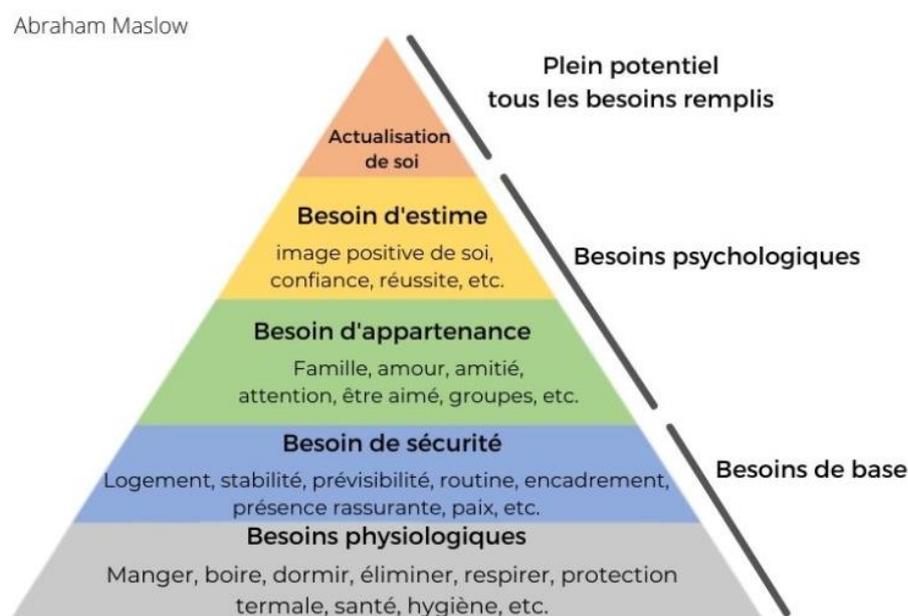
L'utilisation des locaux pour le périscolaire, l'extrascolaire et les actions de soutien à la parentalité sont soumis à une mutualisation avec d'autres partenaires et à des conventions avec les communes, parfois sources de tensions. En effet, les attentes et besoins peuvent différer entre tous et entraîner une incompréhension de fonctionnement, voire de cohabitation.

4/ Besoins, Valeurs, Objectifs, accueil enfants porteurs handicaps

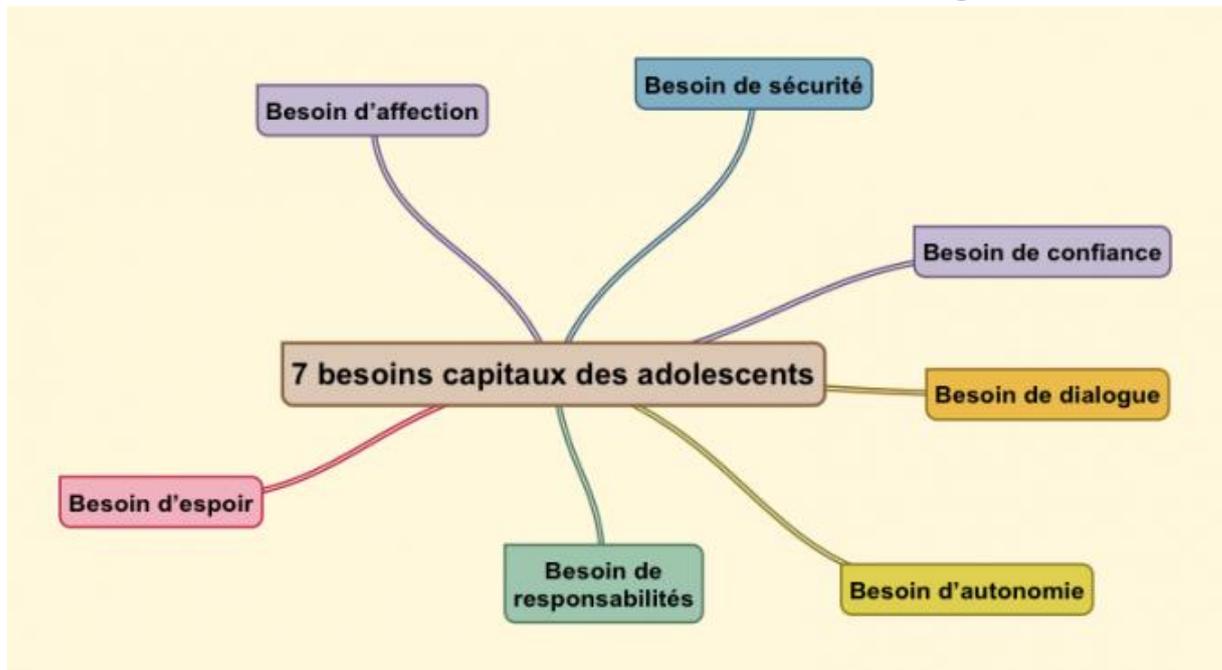
Evaluer les besoins et attentes des habitants du territoire permet de proposer des objectifs pertinents et adaptés au niveau intercommunal, en les liant aux valeurs de l'ensemble des communes.

La COPAMO sera alors en mesure de proposer des objectifs généraux pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et de leur famille, pour garantir la cohérence éducative de tous les acteurs en assurant une complémentarité. Les communes pourront ainsi approfondir des objectifs spécifiques et mobiliser leurs ressources locales.

Besoins des enfants : Pyramide de Maslow



Besoins des adolescents selon Michel FIZE, sociologue



Besoin de confiance : La confiance est inconditionnelle et ne se marchande pas. Celui qui reçoit la confiance peut ensuite la donner aux autres. La confiance ramène l'estime de soi et donne l'envie d'agir.

Besoin de sécurité : Le sentiment de sécurité passe par des repères, des références, des convictions parentales, en aucun cas par l'imposition de limites ou d'interdits, ou par l'autorité, qui ne sont que les expressions du pouvoir. Elle implique de réassurer, de soutenir constamment l'adolescent.

Besoin de responsabilité : L'adolescent a moins besoin d'être responsabilisé que d'assumer des responsabilités à la fois personnelles et sociales. La responsabilité ramène le sentiment d'utilité.

Besoin d'espoir : Ce qui manque le plus aux adolescents dans un monde très exigeant : réussir en classe, réussir en amour, choisir le bon métier.

Besoin de dialogue : Le dialogue est de l'échange d'idées donc de désaccords : penser par soi-même, c'est penser différemment d'autrui. Le dialogue suppose qu'on soit d'égal à égal avec l'autre. Le dialogue est une réponse préventive à la violence.

Besoin d'autonomie : L'autonomie est le pouvoir de choisir soi-même ses règles de conduite, l'orientation de ses actes et les risques que l'on est prêt à courir. L'adolescent doit expérimenter pour grandir : il a donc le droit de se tromper.

Besoin d'affection : L'affection (amour et amitié) est ce qui importe le plus à l'adolescent qui a besoin d'aimer et d'être aimé. L'adolescent a besoin qu'on lui dise combien il est important pour les autres, pour ses parents surtout. On n'aime jamais assez ni trop.

Valeurs communes sur le territoire

Liberté : de penser, de s'exprimer, d'agir pour évoluer dans sa sphère sans empiéter sur celles des autres

Egalité : être l'égal de ses pairs, sans différence de traitement

Fraternité : Faire ensemble, coopérer, être solidaire

Citoyenneté : s'approprier ses droits et devoirs pour trouver sa place dans la société

Bien-être : avoir des réponses à ses besoins pour trouver son équilibre de vie, pour trouver son épanouissement

Ouverture : se tourner vers l'extérieur, vers les autres, connaître le monde environnant proche et éloigné

Objectifs généraux pour les enfants

➤ Pour son développement personnel :

- Favoriser l'éveil de l'enfant, son épanouissement personnel, son autonomie, son estime de lui.
- Contribuer à son bien-être, assurer sa sécurité physique et affective.
- Respecter son rythme chronobiologique, ses repères temporo-spatiaux, son âge.
- Favoriser le respect de soi, des autres et de ses biens comme ceux d'autrui.

Exemples d'objectifs opérationnels :

- mettre en place dans les accueils de loisirs des temps calmes et de repos afin de permettre aux enfants de suivre le rythme en fonction de leur état de fatigue.

- mettre en place des activités manuelles ou d'expression favorisant l'autonomie et l'estime de soi.

- Proposer à la fin de chaque activité des temps de rangement et de nettoyage.

➤ En lien avec son environnement :

- Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux (lutte antigaspi...), leur permettre de devenir de futurs citoyens, de développer leur savoir-vivre ensemble.
- Favoriser l'engagement dans la vie citoyenne.
- Favoriser l'ouverture aux autres.

Exemples d'objectifs opérationnels :

- Mettre en place dans tous les centres de Loisirs des actions en faveur du développement durable et du tri sélectif avec les enfants.
- Organiser des activités créatives avec du matériel de récupération.
- Prévoir des temps d'animations en lien avec les maisons de retraite du territoire.
- Proposer des semaines à thèmes variés.

Objectifs généraux pour les jeunes

En 2018, une première étude a été engagée pour établir un bilan des besoins spécifiques des jeunes du territoire. Les objectifs ressortis sont sensiblement comparables à ceux des enfants, mais avec une approche différente, afin d'établir un projet pour et avec la jeunesse. La démarche est ainsi d'impliquer les jeunes dans leurs constructions, en respectant leur besoin d'autonomie et de liberté.

En 2022, une deuxième réflexion se met en place avec une analyse précise des besoins des jeunes selon leurs propres ressentis. Ceci débouchera sur la mise en place d'actions adaptées.

Exemples d'objectifs opérationnels :

Plusieurs axes sont ressortis d'après les différents groupes de travail sur cette thématique. La politique intercommunale s'oriente de la manière suivante :

- Redéploiement d'une structure Informations Jeunesse.
- Mise en place de séjours participatifs.
- Mise en place et élaboration de projets portés par les jeunes favorisant l'autonomie, la responsabilisation et la citoyenneté.

Objectifs généraux en direction des familles du territoire

- Concilier vie professionnelle et vie familiale en offrant un mode d'accueil pour les enfants et jeunes, accueil adapté aux contraintes des familles (horaires, déplacements, coûts, intérêts éducatifs).
- Trouver une approche éducative se rapprochant de leurs valeurs.
- Inciter les familles à participer aux réflexions et actions sur le territoire.
- Favoriser l'accès à toutes les familles et favoriser la mixité sociale.

Exemples d'objectifs opérationnels :

- Intégrer les familles à des temps de bilan et aux réflexions sur la qualité d'accueil dans les centres de loisirs.
- Proposer une grille tarifaire en fonction des revenus des familles.

Objectifs généraux en direction des partenaires

- Renforcer la continuité, la cohérence éducative entre tous les partenaires.
- Favoriser les échanges entre partenaire et le travail en transversalité pour accompagner la réussite scolaire des enfants et des jeunes, le plaisir d'apprendre, l'épanouissement personnel, l'insertion sociétale.
- Développer des nouvelles actions pour répondre aux besoins lors des rencontres et des échanges.

Exemples d'objectifs opérationnels :

- Prévoir des temps de réunion technique avec les acteurs socio-éducatif du territoire et ressortir des problématiques de territoire.
- Intégrer des temps d'échanges entre les équipes d'animation et les équipes éducatives scolaires.

Objectifs généraux en direction des enfants/jeunes porteurs de handicaps :

La démarche de la Copamo vise à poursuivre celle initiée depuis 2008 pour faire vivre au quotidien la charte d'accueil et d'accessibilité, finaliser la mise en accessibilité des bâtiments, sensibiliser et former les professionnels et le tout public, coordonner les interventions des différents partenaires.

En 2014, à la suite des directives de la CAF et des éléments de diagnostic, le projet a été recentré sur les mesures favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap pendant les temps extrascolaires.

Pour le suivi des enfants, il importe de pérenniser les liens entre milieux ordinaires et spécifiques avec des interactions entre les centres de loisirs/ espaces jeunes et IMPRO.

De plus, la formation et le travail en réseau favorisent les échanges entre les professionnels, pour mieux connaître l'ensemble des acteurs intervenant autour de l'enfant.

- Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, en proposant un dispositif de renfort d'animation au sein des 4 accueils collectifs de mineurs du Pays Mornantais, afin que tous les enfants puissent être accueillis dans de bonnes conditions.
- Favoriser les liens entre milieux ordinaires et protégés.
- Outiller les professionnels pour diminuer progressivement les besoins de renfort de personnel.
- Construire des procédures et des outils en coordination avec les différents acteurs et structures

Exemples d'objectifs opérationnels :

- Organiser des formations pour les animateurs (péri et extrascolaire) sur l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, avec l'association « 2 p'tits pas pour demain ».
- Proposer une procédure d'inscription spécifique permettant une meilleure inclusion des enfants dans le centre de loisirs.
- Proposer un renfort d'animateur pour les équipes accueillant un ou plusieurs enfants en centre de loisirs.

5/ Organisation actuelle, bilan de l'existant

Chaque commune adapte son organisation de périscolaire selon ses objectifs opérationnels, ses moyens (financiers, humains, matériels...). De façon générale, voici l'ensemble des éléments rencontrés sur le territoire :

Temps périscolaires : matin – méridiens – soirs – mercredis

Horaires variables selon les communes

Matins : 7.30 – 8.30 / 7.30 – 8.10 / 7.30 – 8.00/ 7.20 - 8.20

Méridiens : 11.20 – 13.20 / 11.30 – 13.30 / 11.35 – 13.30 / 11.45 - 13.45/ 11.25- 13.05/ 12.00- 13.35

Soirs : 16.15 – 18.30 / 16.20 – 18.30 / 16.30 – 18.30/ 16.25- 18.45

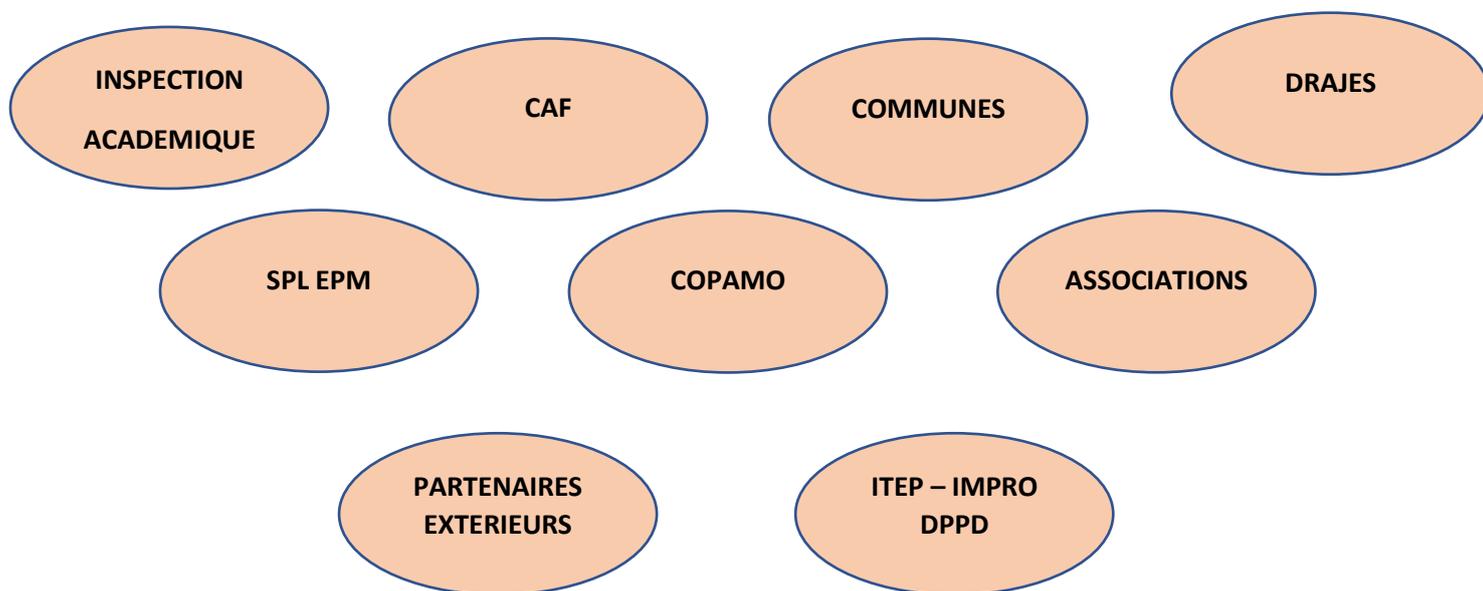
Mercredis : 7.30 – 18.30

Quels types d'activités selon les objectifs ?

Les activités sont des outils pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes, en fonction de leurs rythmes chronobiologiques et basées sur une pédagogie ludique.

- Activités libres
- Activités dirigées : culturelles, arts plastiques, physiques, d'expression, cuisine, multimédias,
- Préparation aux manifestations locales
- Activités calmes, relaxation
- Sensibilisation aux gestes de premier secours
- Sensibilisation aux métiers
- Sensibilisation développement durable
- Sensibilisation du milieu naturel
- Accompagnement pour les devoirs
- Découverte de jeux : interactif, coopération, réflexion...
- Activités intergénérationnelles
- Engagement citoyen

Quels partenaires ?



Quels intervenants ?

- Agents communaux, intercommunaux
- Animateurs SPL EPM
- Directeurs / Enseignants du secteur publique et privé
- Parents d'élèves
- Bibliothécaires associatives et municipales
- Employés associatifs, Bénévoles
- Animateurs maison de retraite
- Ludothécaires associatives
- Pompiers, gendarmes, secouristes...

6/ Pilotage du PEDT

Proposition de commissions : composition/ périodicité / évaluation

Le PEdT est une démarche évolutive, et adaptable selon les besoins et les changements sociétaux du territoire. Ci-dessous une liste non-exhaustive, à modifier selon les communes :

Composition	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Elus communaux aux affaires scolaires - Elus aux sports - Elus au milieu associatif - Elus COPAMO - Conseillers municipaux membres de commission scolaires... - Inspecteur Education nationale - Coordinatrice communale COPAMO enfance et jeunesse - Directeurs/proviseurs d'établissements scolaires - Enseignants/professeurs - Représentant agents communaux - Représentants animateurs - Représentants parents - Représentant associations 	<p>COFIL intercommunal : 1 par an, réunissant tous les acteurs intercommunaux (mars)</p> <p>Réunion opérationnelle communale : 1 par an, réunissant les acteurs communaux (avril)</p> <p>Comité technique intercommunal : 2 par an (nombre de participants réduits) avril - novembre</p> <p>Comité technique municipal : 3 à 4 par an (nombre de participants réduits) septembre – décembre – mars - juin</p>

Copil : réunit l'ensemble des acteurs du PEdT pour poser un diagnostic, analyser, évaluer, puis réajuster si besoins les orientations éducatives, tout en respectant les domaines de compétences et en prenant en considération les attentes de chacun.

Réunion opérationnelle communale : en fonction du Copil, décline les orientations éducatives pour mettre en place des actions éducatives correspondantes sur son territoire en évaluant les conditions matérielles et humaines pour la mise en place

Comité Technique : propose des activités éducatives réfléchies et judicieuses pour répondre aux orientations du Copil et de la réunion opérationnelle, après un bilan sur les activités déjà en cours

Evaluation

L'évaluation se fait grâce à des critères, en lien avec les objectifs à atteindre. Si les indicateurs quantitatifs de ces critères sont facilement identifiables (listes, enquêtes, nombre...), les indicateurs qualitatifs sont plus subjectifs. Ils passent par des observations, des échanges entre intervenants, des ressentis de tous.

Quels critères ?

○ **Critères sur l'épanouissement, l'éveil de l'enfant, ouverture à l'environnement :**

Satisfaction des enfants, des jeunes ? Atmosphères sereines ? fatigue, irritabilité des enfants ?
Concentration des enfants ? Enfants, jeunes enthousiastes et participatifs aux activités ?
Diversité des activités ? Accroissement des connaissances ? activités intergénérationnelles ?
Projets citoyens ? Sensibilisation au monde environnant ?

Indicateurs : questionnaires ludiques, questionnaires oraux, absentéisme, fréquentation, observations des animateurs sur la motivation des enfants et jeunes, observations diverses des encadrants ...

○ **Critères en direction des familles**

Leviers pour concilier vie professionnelle et familiale ? participation aux projets ? Familles consultées et prises en considération ? accessibles à toutes les familles (grille tarifaire) ?

Indicateurs : questionnaires, retour auprès des élus-des professeurs-des animateurs, taux de participation, satisfaction sur l'intérêt pour les enfants périscolaire et extrascolaire...

○ **Critères en direction des partenaires**

Echanges entre partenaires ? actions éducatives complémentaires et non opposées ? actions nouvelles ? échanges d'expériences et d'actions ? prêt d'outils pédagogiques ? ententes constructives ? démarche participative de tous ? qualité de l'offre de loisirs ?

Indicateurs : nombre de partenaires ? qualification des partenaires ? formations ? nombre-qualité (échanges avec finalités) des réunions, liste de présence aux différentes réunions d'organisation, questionnaires de satisfaction, enquêtes-bilans...



Plan périscolaire du mercredi :

LE PLAN MERCREDI 2023-2026

Communauté de Communes du Pays Mornantais

50 avenue du pays Mornantais

69440 Mornant

Préambule :

Ce plan mercredi intercommunal favorisera en premier lieu le rythme de l'enfant et la notion de « relâche » que représente cette journée dans la semaine scolaire. Cela signifie une adaptation et une écoute particulière des enfants dans l'accueil périscolaire de chaque structure.

La Copamo veillera à la mise en place et au respect de ce plan mercredi dans les accueils collectifs et assurera la stabilité et la permanence des équipes d'animation garantissant la qualité d'accueil demandé.

La Copamo disposant de la compétence communautaire enfance-jeunesse, elle organise à ce titre les accueils de loisirs périscolaires du territoire et justifie son implication dans l'élaboration et le pilotage du Plan Mercredi. Cette organisation est déléguée à la Société Public Local « Enfance en Pays Mornantais ».

Territoire et écoles concernées :

Les écoles concernées par ce plan mercredi sont réparties sur l'ensemble du territoire des 11 communes.

	Nom de l'école	Nbre de Classes	Nbre d'élèves
BEAUVALLON			
Chassagny	Ecole élémentaire La Rose des vents	7	158
St Andéol le Château	Ecole maternelle de St Andéol	4	88
	Ecole élémentaire de St Andéol	7	171
St Jean de Touslas	Ecole élémentaire La Combe d'Allier	4	75
CHABANIERE			
St Didier sous Rivierie	Ecole maternelle Jacques Levine	4	90
	Ecole élémentaire Jacques Levine		
	Ecole élémentaire Arc en ciel (St Thomas d'Acquin)	3 dont 1 classe passerelle	81
St Maurice sur Dargoire	Ecole maternelle de St Maurice	7	158
	Ecole élémentaire de St Maurice		
	Ecole élémentaire Floryce Blanchery (St Thomas d'Acquin)	4	98
St Sorlin	Ecole élémentaire de St Sorlin	3	57
CHAUSSAN			
	Ecole maternelle du Loup	1	26
	Ecole élémentaire du Loup	4	80
MORNANT			
	Ecole maternelle Le Petit Prince	6	159
	Ecole élémentaire Le Petit Prince	14+1 ULIS	340
	Ecole maternelle St Thomas d'Acquin	3	77
	Ecole élémentaire St Thomas d'Acquin	5	141
ORLIENAS			
	Ecole maternelle François Blanc	4	106
	Ecole élémentaire François Blanc	7	168
RIVIERIE			
	Ecole élémentaire Aimé Billiemaz	2	28
RONTALON			
	Ecole maternelle 3 petites pommes	2	42
	Ecole élémentaire 3 petites pommes	2	50
SOUCIEU EN JARREST			
	Ecole maternelle Les Chadrillons	6	161
	Ecole élémentaire Les Chadrillons	12	295
	Ecole maternelle Saint Julien	1	25
	Ecole élémentaire Saint Julien	4	82
ST ANDRE LA COTE			
	Ecole élémentaire de St André la côte	1	22
ST LAURENT D'AGNY			
	Ecole maternelle de St Laurent		69
	Ecole élémentaire de St Laurent		146
TALUYERS			
	Ecole maternelle Le Courlis cendré	4	110
	Ecole élémentaire Le Courlis cendré	7	175
	total	111	3278

Nombre total d'enfants inscrits à l'école : **3278**

Niveau maternel : 953

Niveau élémentaire : 2325

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire publics et privés concernés : 30

Pilotage et coordination :

Le pilotage et la coordination vont s'effectuer par l'intermédiaire des service enfance-jeunesse de la Copamo en lien avec les représentants de la SPL-Enfance en Pays Mornantais qui organise les activités périscolaires pour le compte de la Copamo.

Une instance de pilotage sera créée pour suivre et évaluer la pertinence et la cohérence de ce plan mercredi pendant toute la durée de la convention. Il sera composé comme suit :

- Le Président de la Copamo
- Le Vice-président à l'enfance-jeunesse de la Copamo
- Les techniciens enfance -jeunesse de la Copamo
- La Présidente directrice générale de la SPL-EPM
- Les directeurs/trices d'écoles concernées
- Les techniciens de la SPL-EPM direction et équipe d'animation
- Les coordinateurs périscolaires des communes concernées
- Des représentants de parents

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an en cours d'année et à chaque fois que nécessaire à la demande des partenaires. Il pourra être complété par d'autres représentant en fonction de l'implication des partenaires.

Objectifs et moyens :

Ce plan mercredi va permettre de mieux prendre en compte les différents objectifs définis dans la charte de qualité et de les mettre en œuvre sur les différents accueils de loisirs sachant que certains sont déjà intégrés au projet éducatif et à la pratique des animateurs.

Partenaires :

Nous sommes sur un territoire riche en association et en structures institutionnelles permettant une diversité importante. Plusieurs associations sont déjà sollicités comme la ludothèque de Mornant, L'association « 2 p'tits pas pour demain » qui soutient le projet pour accueillir dans les meilleurs conditions les enfants porteurs de handicap. D'autres association viennent compléter la démarche du projet en fonction des thématiques développées par les équipes d'animation et des projets d'école. Une vraie synergie s'est engagée et devrais se renforcer grâce à ce plan mercredi intercommunal qui va élargir la réflexion à toutes les communes du territoire.

Objectifs partagés par les différents partenaires :

- Proposer une cohérence éducative entre la scolarité, la famille et le temps périscolaire.
- Mettre en place des rencontres entre les différents acteurs éducatifs afin de garantir cette cohérence (enseignant/animateurs/parents)
- Assurer et mettre en œuvre l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs notamment les enfants en situation de handicap.
- Proposer un accompagnement spécifique des familles dont les enfants sont porteurs de handicap afin de garantir une inclusion optimum
- Développer la mixité sociale en garantissant une tarification progressive en fonction du quotient familiale des familles.
- Proposer des activités culturelles, sportives ou de découverte en associant les différents acteurs présents et actifs sur le territoire.
- Proposer dans la mesure du possible des cycles d'activités en lien avec des structures du territoire œuvrant dans un domaine particulier (numérique, développement durable, musique, théâtre, danse ..)

Moyens mis en œuvre :

La SPL Enfance en Pays Mornantais est chargé de la mise en œuvre des accueils de loisirs périscolaire du mercredi sur le territoire de la Copamo. Ces accueils de loisirs déclarés s'inscrivent dans le cadre de la charte qualité du plan mercredi.

La SPL EPM s'occupe des inscriptions des familles, du recrutement des équipes et de la qualité de l'accueil.

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur de site qui dirige une équipe d'animateurs permanents.

Cela représente 4 directeurs et une trentaine d'animateurs.

Les équipes sont soumise au respect de la réglementation en vigueur concernant les Accueils Collectifs de Mineurs et sont ajustées en fonction du nombre d'enfant inscrits sur les centres.

Les équipes peuvent être renforcées d'un animateur supplémentaire en cas d'accueil d'un enfant porteur de handicap pour favoriser son inclusion au niveau du centre.

Modalités de suivi et évaluation du projet :

Différents niveaux de suivi sont prévus afin d'évaluer le projet au fur et à mesure de l'action :

- Des temps formels de bilans entre techniciens sont prévus, au minimum 2 fois par an. Ils peuvent être plus réguliers si nécessaire et en fonction des actualités et besoins des équipes des centres de loisirs.
Ces bilans font état de la fréquentation des centres (nombre d'inscrits, nombre de familles), des demandes des familles et de la qualité de l'accueil et des actions proposées.
- Un bilan annuel sera proposé lors du comité de pilotage reprenant l'activité des 4 centres de loisirs pendant l'année :
 - o Evaluation du projet pédagogique
 - o Thématique des activités proposées
 - o Partenariats développés
 - o Echanges avec les enseignants
 - o Fréquentation
 - o Evaluation des familles et des enfants
 - o Formations ou journée thématique organisées : besoin des équipes pédagogiques

Organisation :

Pour ce plan mercredi la SPL-EPM dispose de 4 accueils de loisirs déclarés :

Accueil de Loisirs de Chabanière

L'accueil de loisirs se situe dans une maison bourgeoise dans un parc clôturé, rue du 19 mars à Chabanière (St Maurice sur Dargoire).

- Capacité d'accueil : 106 places sur 2 centres (30 enfants 3-4 ans (St Didier sur Riverie), 20 enfants de – 6ans et 56 plus de 6 ans

Ce centre bénéficie de plusieurs salles adaptées à l'accueil, d'un grand parc et d'une salle de restauration à proximité.

- pour les mercredis : l'accueil des enfants est de 7h30 à 18h30.

Accueil de Loisirs de Mornant

L'accueil de loisirs de Mornant se déroule dans le pôle enfance « Simone Veil » rue du docteur Carrez, à proximité du groupe scolaire du Petit Prince.

- Capacité d'accueil : 100 places (30 enfants de – 6 ans et 70 plus de 6 ans)

Ce centre bénéficie de plusieurs salles adaptées à l'accueil, d'une grande cour qui a été complètement refaite et végétalisée et d'une salle de restauration à proximité.

- Pour les mercredis : l'accueil des enfants est de 7h30 à 18h30.

Accueil de Loisirs de Taluyers :

L'accueil de loisirs de Taluyers se déroule dans le pôle périscolaire à côté du groupe scolaire public « le Courlis Cendré » route de Berthoud à Taluyers, ce qui permet de pouvoir utiliser la cour et la restauration scolaire et la salle de motricité.

- Capacité d'accueil : 48 enfants (20 enfants de -6 ans et 28 de plus de 6 ans) Evolution prévue à 72 places en janvier 2024.

Ce centre bénéficie de plusieurs salles adaptées à l'accueil, d'une grande cour qui a été complètement refaite et végétalisée et d'une salle de restauration à proximité.

- Pour les mercredis : l'accueil des enfants est de 7h30 à 18h30.

Accueil de Loisirs de Soucieu en Jarrest :

L'accueil de loisirs de Soucieu en Jarrest se déroule se déroule dans le préfabriqué « Les Pimpinaudes » qui se situe à proximité de l'école maternelle ainsi que sur les salles périscolaires situé à proximité des deux sites de l'école élémentaire.

- Capacité d'accueil : 76 enfants (20 enfants de -6 ans et 56 de plus de 6 ans) Evolution prévue à 100 places en septembre 2024.

Ces centres bénéficient de plusieurs salles adaptées à l'accueil, d'une grande cour et d'une salle de restauration à proximité.

- Pour les mercredis : l'accueil des enfants est de 7h30 à 18h30.

Journée type sur le périscolaire du mercredi dans les 4 centres de loisirs

Pour les moins de 6 ans :

7h30-9h15	Accueil des enfants par l'équipe pédagogique : temps libre (jeux de société, lecture, dessins, jeux de constructions...)
9h15-11h30	Activités
11h30-12h45	Temps de repas
12h45-15h max	Temps de repos
14h45-16h	Activités
16h-16h30	Goûter
16h30-18h30	Activités, temps libres et départs échelonnés

Pour les plus de 6 ans :

7h30-9h15	Accueil des enfants par l'équipe pédagogique : temps libre (jeux de société, lecture, dessins, jeux de constructions...)
9h15-12h	Activités
12h-13h30	Temps de repas
13h30-14h45 max	Temps calme
14h45-16h	Activités
16h-16h30	Goûter
16h30-18h30	Activités, temps libres et départs échelonnés

Participation financière

Les familles s'inscrivent sur un portail famille dédié au périscolaire du mercredi avec plusieurs possibilités d'inscription : soit en matinée, soit en après-midi, soit en journée complète.

Les tarifs sont calculés en fonction du Quotient familial tel que le préconise la CAF du Rhône. (Cf tableau des tarifs EPM)

Les activités

Différents types d'activités sont organisées pour répondre aux besoins des enfants, en fonction de leurs rythmes chronobiologiques et basées sur une pédagogie active et ludique.

Voici différents types d'activité proposées tout au long de l'année :

- Activités libres
- Activités dirigées : culturelles, arts plastiques, physiques, d'expression, cuisine, multimédias,
- Préparation aux manifestations locales
- Activités calmes, relaxation
- Sensibilisation aux gestes de premier secours
- Sensibilisation aux métiers, au développement durable, au milieu naturel spécifique
- Découverte de jeux : interactif, coopération, réflexion...
- Activités intergénérationnelles
- Engagement citoyen

Ces activités peuvent être proposées sous forme de cycle en fonction des périodes entre les vacances scolaires et en lien avec les projets d'école.